

Mme Tamarelle-V. - Députée de l'Eure – ancien médecin scolaire et présidente la commission parlementaire « santé à l'Ecole » poursuit son projet corporatiste et médico-centré de renforcement de l'attractivité des postes des médecins scolaires au détriment de la réussite scolaire des élèves.

Vendredi dernier sur Europe 1 , ce médecin députée défendait la mise en place d' « *un vrai pôle médical à l'école. En dépistant d'éventuels troubles de l'audition ou de la compréhension, les médecins scolaires évitent à certains élèves de s'enfoncer dans l'échec. L'ambition de cette députée est donc de créer un vrai service médical complet pour les enfants, à partir de trois ans, avec infirmières scolaires, médecins et psychologues. Mais pour y parvenir, il faudrait que les médecins soient aussi reconnus par le ministère de la Santé, qui pourrait gérer avec le ministère de l'Education nationale les lignes budgétaires existantes mais non dépensées, faute de candidats.* »

Le ministre de l'EN utilise les discussions en cours sur la loi pour une école de la confiance comme vecteur parlementaire pour revenir sur les arbitrages obtenus en 2015 par les organisations syndicales représentatives des infirmier.e.s de l'EN suite à la loi de refondation de l'Ecole.

Ce députée dépose un amendement pour recréer, au sein de l'EN, une structuration de type service dans lequel le médecin, devenu chef de service, serait assisté par des infirmier.es de l'EN. Un pas de géant pour les médecins de l'Education nationale qui, en plus de devenir chefs de service, se verraient reconnus dans une véritable spécialité de « médecine de prévention » avec droit de prescription. Un véritable tremplin statutaire et indemnitaire, mais à quel prix ?

Au détriment du suivi, de l'accueil, de l'accompagnement, de l'écoute, du suivi individualisé et de l'orientation des élèves de la maternelle à l'université que réalisent les infirmier.e.s de l'Education nationale directement dans leur lieu de vie. Au détriment des besoins des élèves et des compétences spécifiques des infirmier.e.s qui œuvrent quotidiennement pour la réussite scolaire. Pas moins de 15 millions de consultations infirmières sont ainsi réalisées chaque année, à la demande des élèves, par les 7600 infirmier.e.s. de l'EN.

Les infirmier.e.s de l'EN ont, depuis bien longtemps, un rôle d'impulsion et de pivot dans la mise en œuvre de la politique éducative de santé à l'école. Placé.es au sein de l'équipe pédagogique et éducative, leurs actions permettent de mettre en cohérence les besoins exprimés des élèves et leur prise en compte dans les projets éducatifs de santé du MEN.

On ne peut laisser croire que seule l'amélioration des conditions de travail des médecins serait la clé de voute permettant à elle seule d'améliorer la santé des élèves et de lutter contre les inégalités de santé. On oublie que la « pénurie » de médecins ne touche pas uniquement l'Education nationale. Une pénurie qui a servi et sert encore aujourd'hui de levier pour améliorer les conditions d'exercice, d'installation et de rémunération dans tous les secteurs médicaux. Il y a là un effet de vase communicant et de puits sans fond ... mais c'est un problème bien plus vaste inscrit, pour partie, dans le refus de l'Ordre des médecins de voir réguler leur répartition et leurs conditions d'installation.

Madame Tamarelle précise et laisse croire que les médecins scolaires étaient près de 2000 en 2006, soit plus du double de l'effectif actuel. Si le problème de l'effectivité de l'examen de santé se résumait au nombre de médecins en exercice, alors on ne constaterait pas qu'en 2006 les visites médicales n'étaient pas effectives ... Le problème de la prise en compte de la santé des élèves par l'Education nationale ne se résume pas au nombre de médecins scolaires. Les réflexions et les textes de 2015, issus des deux années de travaux de la loi de refondation de l'Ecole, avaient pourtant permis certaines avancées comme celle de sortir la santé des élèves du pré carré des professionnels de santé en affirmant que la santé des

élèves « était une mission de l'Ecole sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale » ; Une politique Educative sociale et de santé ambitieuse pouvait être mise en œuvre en étant l'affaire de la communauté éducative dans son ensemble, dans un esprit de collaboration plus juste et respectueuse des compétences de chacun. Voici ce que mettrait à mal la résurrection d'une organisation de type service médico-centré. Rappelons que 80 % des élèves sont asymptomatiques mais ont besoin de soins de proximité, d'accueil et surtout d'écoute. Cela nécessite la présence quotidienne des personnels infirmiers, qui sont leurs premiers relais, au sein des établissements scolaires.

Pour écouter Mme Tamarelle ou lire la tribune publiée dans le Huffington post, cliquez sur les liens ci –dessous :

<https://www.europe1.fr/societe/projet-de-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance-des-deputes-veulent-reorganiser-la-medecine-scolaire-3853868>

[https://www.huffingtonpost.fr/marie-tamarelle-verhaeghe/la-mort-annoncee-de-la-medecine-scolaire-menace-lavenir-de-nos-enfants\\_a\\_23664032/](https://www.huffingtonpost.fr/marie-tamarelle-verhaeghe/la-mort-annoncee-de-la-medecine-scolaire-menace-lavenir-de-nos-enfants_a_23664032/)